



## PERMEABILITE VAPEUR PANNEAUX

L'étude a permis la mise au point d'un protocole de mesure de l'épaisseur d'air équivalent ( $S_d$ ) adapté pour différents panneaux à base de bois utilisés pour la construction (Panneau OSB/3 - Panneau de Particules CTBH - Panneaux de contreplaqué CTBX) et de montrer les principaux paramètres influents par type de panneau (masse volumique ; essence utilisée pour le panneau de contreplaqué).

En conclusion, une méthodologie d'essai a été retenue pour des essais de suivi dans le cadre d'une certification et un comparatif avec les valeurs mesurées dans l'étude et les valeurs tabulées affichées par la norme harmonisée EN 13986.

## VAPOR PERMEABILITY OF WOOD BASED PANELS

The study describe a protocol of measure of the thickness of equivalent air ( $S_d$ ) suited for different wood-based panel used for the construction (Panel OSB / 3 - Chipboard CTBH-f plywood) and to show the main influential parameter by type of panel (density ; wood-specie used for plywood).

In conclusion, a test protocol was validated for control through certification of wood-based panels and a comparative analyze between the values measured in the study and the values posted of the harmonized standard NF EN 13986.

Réalisation :

Avec le soutien de :

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.